

Résumé du plan d'entreprise

2018-2019 à 2022-2023



comprenant un résumé du budget
d'exploitation, du budget des investissements
et du plan d'emprunt 2018-2019

Mandat de la SADC

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada. Ces fonctions doivent être remplies à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC et de manière à réduire le plus possible les risques de perte pour la Société. La SADC est aussi l'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres.

Notre vision

Inspirer confiance aux Canadiens, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite.

La protection de la SADC

Quels dépôts la SADC protège-t-elle ?

La SADC protège les dépôts assurables appartenant aux catégories d'assurance-dépôts ci-dessous, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du principal et des intérêts courus) par catégorie et par institution membre :

- dépôts au nom d'une seule personne
- dépôts en commun
- dépôts en fiducie
- régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- dépôts destinés au paiement de l'impôt foncier sur des biens hypothéqués

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garanti (CPG), de cinq ans ou moins
- les mandats et les traites bancaires émis par des institutions membres ainsi que les chèques certifiés par des institutions membres

Les dépôts doivent être effectués en dollars canadiens et être payables au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC ne protège pas les fonds communs de placement, les actions, les dépôts en devise (notamment en dollars américains), les devises numériques ou les cryptomonnaies.

Renseignements utiles sur la SADC

Consultez notre site Web, à l'adresse www.sadc.ca ou communiquez avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC (7232)
Téléimprimeur : 613-943-6456
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



Résumé

Contexte d'exploitation de la SADC

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC continuent d'afficher de solides résultats. Un bon nombre d'entre elles font toutefois face à des risques liés au prix élevé du logement dans certains marchés importants, au fort degré d'endettement des ménages et à l'incertitude qui entoure la capacité d'adaptation des consommateurs en cas de remontée des taux d'intérêt. En 2017, l'économie canadienne a poursuivi sur sa lancée de 2016. L'endettement des ménages continue toutefois d'augmenter – lentement, mais sans répit. Les ménages canadiens demeurent vulnérables en cas de baisse soudaine et prolongée des prix des maisons ou de hausse du chômage ou des taux d'intérêt, ce qui pourrait aussi se répercuter sur les institutions membres. Comme le risque de faillite bancaire existe, la SADC doit poursuivre ses efforts en vue d'améliorer ses systèmes et méthodes, de rehausser le potentiel de règlement des banques d'importance systémique nationale (BISN), de revoir ses règlements administratifs en fonction de leur incidence sur les institutions membres et de continuer de s'adapter pour s'acquitter de son mandat, dans un contexte en constante mutation.

Objectifs stratégiques et résultats de la SADC

Durant la période de planification, la Société entend concentrer ses activités sur quatre grands objectifs stratégiques et sur les activités et résultats qui s'y rattachent.

1. Préparation : augmentation de notre capacité de règlement

Résultats escomptés :

- Si une institution membre fait faillite, le personnel, les systèmes et les mécanismes de la SADC seront en mesure de rembourser tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins, au moyen d'un processus accéléré, simplifié et modulable.
- Le potentiel de règlement de toutes les institutions membres, quelle que soit leur taille, s'appuie notamment sur les activités rigoureuses de la SADC en matière d'évaluation des risques, de planification de règlement et de préparation.

Pour être prêts à intervenir avec efficacité en cas de faillite d'une institution membre, nous devons disposer des outils nécessaires et avoir mis en place des mécanismes répondant aux attentes des déposants. Durant la période de planification, nous estimerons nos besoins futurs en matière de remboursement des dépôts et de communication avec les déposants, dans le but d'offrir des options plus modernes aux Canadiens. Nous continuerons d'aider les BISN à se rapprocher de la cible en matière de potentiel de règlement établie pour 2020, en commentant les plans que ces institutions auront soumis en 2018 et en mettant en place un régime de recapitalisation interne (qui permettra à une banque devenue non viable de rester ouverte et de continuer à servir les déposants). Nous améliorerons nos capacités de communication en période de crise pour qu'elles soutiennent toutes les solutions de règlement dont dispose la SADC.

2. Régime d'assurance-dépôts : modernisation

Résultat escompté :

- Modernisation des éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Pour bien s'acquitter de son mandat, la SADC doit pouvoir compter sur un cadre législatif, des règlements administratifs, des lignes directrices, des mécanismes de financement et des procédures connexes efficaces. Vu les responsabilités complexes de la Société à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, celle-ci a entrepris l'examen de ses règlements administratifs, qui se poursuivra tout au long de la période de planification. Cet examen s'appuiera sur les résultats de l'examen en cours du cadre d'assurance-dépôts et sur ceux de l'examen 2019 du cadre fédéral régissant le secteur financier. De même, la Société se penchera sur sa stratégie en matière de taux de prime et de financement *ex ante* et s'assurera qu'elle demeure en phase avec les résultats de l'examen du cadre d'assurance-dépôts.

3. Parties intéressées : renforcement de la confiance

Résultats escomptés :

- Plus grande sensibilisation du public et meilleure compréhension par les parties intéressées du double rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, d'où une plus grande confiance dans la SADC et la stabilité du système financier.
- Collaboration productive entre la SADC et ses institutions membres.

Notre campagne de sensibilisation du public contribue nettement à renforcer la stabilité financière au pays. Durant la période de planification, nous déploierons des efforts considérables pour accroître le niveau de sensibilisation du public et des déposants à la SADC et à son régime de protection. Pour y arriver, nous miserons sur nos institutions membres et sur nos études sur le comportement des déposants. Étant donné le rôle important que jouent nos parties intéressées dans le maintien d'un régime d'assurance-dépôts et d'un cadre de règlement de faillite efficaces, nous comptons déployer un programme intégré visant à renforcer nos liens avec elles. Nous ferons mieux connaître le rôle de la Société à titre d'autorité de règlement, informerons les parties intéressées et assoirons notre crédibilité.

4. Organisation : évolution de la Société

Résultat escompté :

- La SADC favorise l'innovation et l'adaptabilité dans un milieu de travail moderne.

Pour ne pas être dépassée par les changements, la SADC se doit de soutenir adéquatement ses employés. Elle est déterminée à les aider à acquérir les compétences nécessaires au perfectionnement de ses programmes et systèmes. Elle compte déployer un plan de transition au vu des changements que traversera son équipe de direction, pour préserver la culture d'entreprise, marquée par le respect, l'ouverture et l'adaptabilité. Afin de suivre l'évolution rapide de la technologie, la Société compte renforcer la protection de ses données et de ses programmes de cybersécurité, pour que les renseignements des déposants soient en sécurité. Elle entend aussi moderniser ses lieux de travail en y remplaçant ou mettant à jour les postes de travail, les outils et les moyens technologiques.

Plan financier et plan des ressources

Le plan financier de la SADC vise à ce que la Société dispose des capacités, des compétences et des ressources nécessaires pour bien s'acquitter de son mandat tout au long de la période de planification.

L'élaboration de ce plan a entre autres reposé sur deux hypothèses de planification clés : 1) une hypothèse quant à la croissance annuelle des dépôts assurés (3,1 pour 100 en 2018-2019, suivant les tendances actuelles en matière d'épargne, puis 3,4 pour 100 les années suivantes) ; 2) une hypothèse quant au rendement moyen de l'encaisse et des placements (1,29 pour 100 en 2018-2019, augmentant graduellement jusqu'à 1,45 pour 100 en 2022-2023, les taux d'intérêt ayant amorcé leur remontée). Ces hypothèses influent directement sur les montants prévus à l'égard des titres de placement, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, des produits tirés des primes et des produits tirés des placements.

Pour l'exercice 2018-2019, la SADC prévoit un bénéfice net après impôt de 546 millions de dollars, calculé à partir de produits des activités ordinaires de 697 millions de dollars – soit 636 millions de dollars en produits tirés des primes et 61 millions de dollars en produits d'intérêts –, de charges d'exploitation nettes attendues de 48 millions de dollars et d'une augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de 100 millions de dollars. Pour l'exercice 2017-2018, la SADC prévoit un bénéfice net de 37 millions de dollars, calculé à partir de produits des activités ordinaires de 581 millions de dollars – soit 535 millions de dollars en produits tirés des primes et 46 millions de dollars en produits d'intérêts –, de charges d'exploitation nettes attendues de 45 millions de dollars et d'une augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de 500 millions de dollars.

Le budget d'exploitation de 2018-2019 est en hausse de 1,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent : il passe ainsi de 47,2 à 48,4 millions de dollars. Cette augmentation est liée au rôle de la SADC, en tant qu'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres (y compris les six BISN, dont l'une est aussi une banque d'importance systémique mondiale), de même qu'aux nouvelles améliorations apportées au programme de sécurité de l'information de la Société. Le budget des investissements de 2018-2019 passe de 1,8 à 2,5 millions de dollars, ce qui s'explique par la nécessité de continuer de renforcer les systèmes essentiels de la Société.

La SADC s'attend à ce que son financement *ex ante* atteigne 63 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2018-2019, alors que la cible minimale fixée en 2011 se situe à 100 points de base et devrait être atteinte d'ici 2024-2025.

Les taux de prime approuvés pour l'exercice 2018-2019 sont les suivants :

Catégorie 1	7,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 2	15,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	30,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4	33,3 points de base des dépôts assurés



Table des matières

Partie 1 – Au sujet de la SADC 3

Conseil d'administration et direction de la SADC 3

Organisation de la SADC 5

Partie 2 – Plan quinquennal de la SADC 7

Contexte d'exploitation de la SADC 7

Risques de l'entreprise 9

Objectifs stratégiques et résultats escomptés 10

Partie 3 – Plan financier et plan des ressources 17

Prémises de planification 17

Plan des ressources 18

États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs 21

Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements 27

Partie 4 – Rendement par rapport aux objectifs antérieurs 29

Rendement antérieur – points saillants 29

Fiche de rendement de la SADC – 2017-2018 à 2021-2022 30





Partie 1 Au sujet de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent chaque année ses institutions membres. Ces primes sont calculées en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre au 30 avril de chaque année. La SADC applique un barème de primes différentielles qui sert à classer chaque année les institutions membres selon quatre catégories de tarification.

La SADC est l'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres, y compris des six plus grandes banques, connues sous le nom de banques d'importance systémique nationale (BISN), l'une d'elles étant aussi une banque d'importance systémique mondiale (BISM). Avec ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants au pays et à l'étranger, elle cherche à améliorer la collaboration et la planification pour être prête à régler la faillite d'une BISN ou d'une BISM, même s'il est peu probable qu'une telle faillite se produise au Canada.

Sont membres de la SADC la plupart des banques à charte, des sociétés de fiducie et sociétés de prêt canadiennes, et des coopératives de crédit sous réglementation fédérale, ainsi que les associations soumises à la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Au 31 décembre 2017, la SADC comptait 82 membres.

Même si 43 institutions membres ont fait faillite depuis 1967, grâce à la protection offerte par la SADC, pas un Canadien faisant affaire avec ces institutions n'a perdu un seul de ses dépôts assurés. Nous continuons de travailler pour les Canadiens en protégeant les dépôts assurables qu'ils effectuent dans des banques et d'autres institutions financières membres de la SADC. (Voir au verso de la page de couverture : quels dépôts la SADC protège-t-elle ? ; quels dépôts ne sont pas protégés.)

Conseil d'administration et direction de la SADC

Les affaires de la Société sont régies par un conseil d'administration composé d'un président, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances, du commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du surintendant des institutions financières et d'un surintendant adjoint ou d'un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et de cinq membres issus du secteur privé.

Le conseil d'administration de la SADC compte trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de la régie de la Société et des candidatures. Pour de plus amples renseignements sur ces comités et sur la gouvernance de la SADC, consultez notre site Web, www.sadc.ca.



Conseil d'administration de la SADC

Au 31 décembre 2017

Robert O. Sanderson

Président du conseil

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger

Chef d'entreprise
Toronto (Ontario)

Susan Hicks

Chef d'entreprise
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Éric Pronovost

Comptable professionnel agréé
Trois-Rivières (Québec)

Shelley M. Tratch

Avocate
Vancouver (Colombie-Britannique)

Angela Tu Weissenberger

Économiste
Calgary (Alberta)

Administrateurs nommés d'office

Stephen Poloz

Gouverneur
Banque du Canada

Paul Rochon

Sous-ministre
Ministère des Finances

Lucie Tedesco

Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Jeremy Rudin

Surintendant des institutions
financières
Bureau du surintendant
des institutions financières

Jamey Hubbs

Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
des institutions de dépôt
Bureau du surintendant
des institutions financières

Substituts (Substituts des administrateurs nommés d'office)

Sylvain Leduc

Sous-gouverneur
Banque du Canada
*(substitut du gouverneur
de la Banque du Canada)*

Leah Anderson

Sous-ministre adjointe
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances
*(substituée du sous-ministre
des Finances)*

Direction de la SADC

Au 31 décembre 2017

Michèle Bourque

Présidente et première dirigeante

Dean A. Cosman

Premier
vice-président
Assurance
et Évaluation
des risques

Michael Mercer

Premier
vice-président
Règlements
de faillite

Anthony Carty

Vice-président
Finances et
Administration,
et directeur
financier

Chantal M. Richer

Vice-présidente
Affaires générales,
et conseillère
générale

M. Claudia Morrow

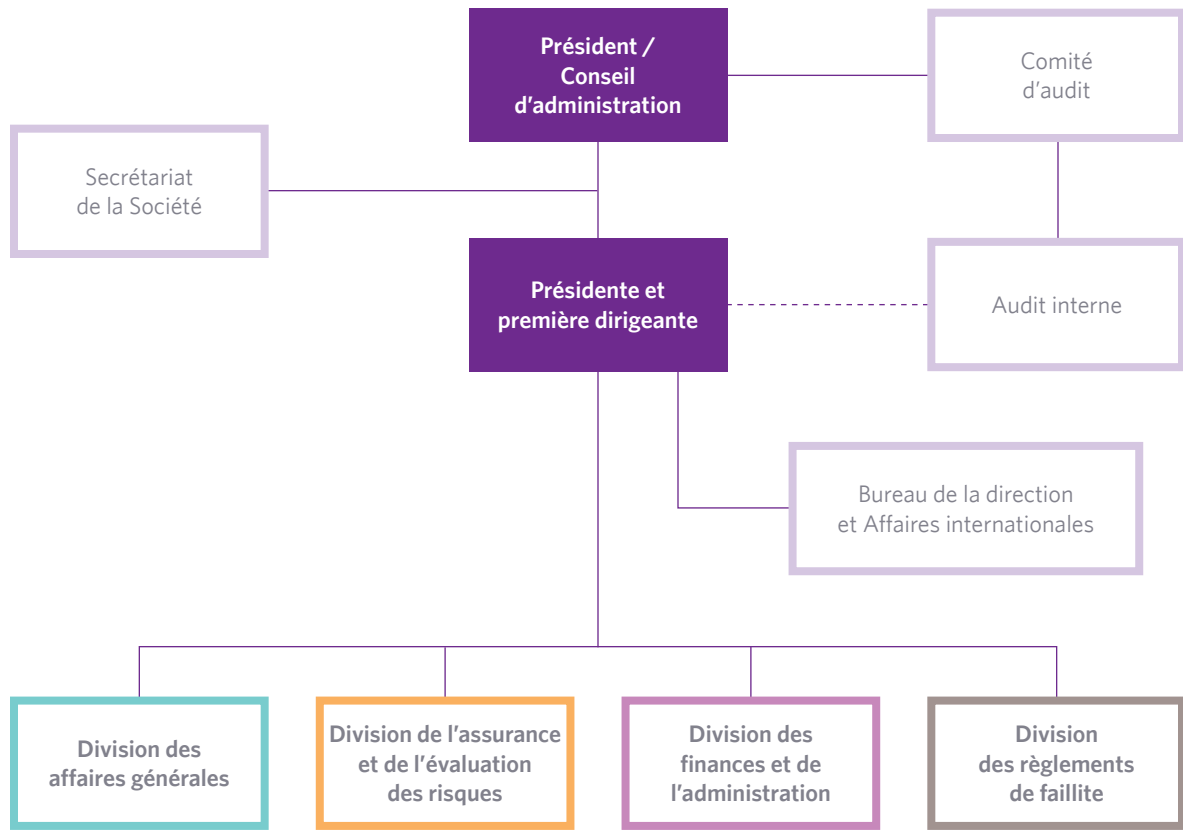
Attachée, Bureau
de la haute direction,
et secrétaire
de la Société



Organisation de la SADC

Organigramme de la SADC

Au 31 décembre 2017



----- reflète l'obligation de rendre compte





Partie 2 Plan quinquennal de la SADC

Contexte d'exploitation de la SADC

La conjoncture

Poursuivant sur sa lancée de l'année précédente, l'économie canadienne a continué de croître durant les neuf premiers mois de 2017. Les principaux moteurs de cette expansion ont été la croissance de la consommation intérieure et les exportations. Ces dernières ont bénéficié de la glissade du huard qui a débuté vers le milieu de 2016 et s'est poursuivie jusqu'à mai 2017 (il s'est raffermi depuis et les exportations ont retrouvé une croissance plus normale). Après avoir été généralement stables, les prix du pétrole ont connu une hausse soutenue dans le dernier semestre de 2017. Par ailleurs, le marché de l'emploi s'est redressé dans des provinces comme l'Alberta et l'Ontario, de même que dans l'ensemble du pays. L'endettement des ménages continue d'augmenter, à un rythme modéré mais constant. Déjà fortement endettés, alors que les prix de l'immobilier sont repartis à la hausse dans certains marchés importants, les ménages canadiens demeurent vulnérables à une baisse soudaine et prolongée des prix des maisons ou à une hausse du chômage ou des taux d'intérêt, ce qui pourrait aussi se répercuter sur les institutions membres de la SADC. La situation économique de ces dernières a eu tendance à s'améliorer depuis un an. Par ailleurs, vers le milieu de 2017, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à deux reprises et la hausse combinée s'élève à 50 points de base. Toutefois, en décembre 2017 le taux est demeuré stable, signe que les perspectives économiques de la Banque du Canada demeurent prudentes.

Environnement des institutions membres

Dans l'ensemble, la situation financière des institutions membres de la SADC demeure solide et celles-ci affichent des ratios de fonds propres et de liquidité, une qualité d'actif et une rentabilité soutenues. Toutefois, les résultats financiers de nombreuses institutions membres sont exposés aux risques que représentent le prix élevé des logements dans certains marchés importants, le fort degré d'endettement des ménages et l'incertitude entourant la capacité des consommateurs de s'accommoder d'une hausse des taux d'intérêt. Les activités de certaines institutions membres de la SADC sont très concentrées dans des secteurs d'activité ou des régions en particulier, ce qui les rendrait plus vulnérables en cas de repli de leurs marchés de prédilection.

La concurrence demeure vive sur le marché des dépôts, dans un contexte où les taux d'intérêt sont à des niveaux historiquement faibles tandis que le profil démographique de la population favorise l'épargne. Plusieurs institutions membres de la SADC ont lancé de nouveaux produits et adopté de nouvelles stratégies et certaines ont mis en place des plateformes de distribution directe, dans le but de diversifier leurs sources de dépôts et d'en diminuer les coûts.

Les déposants se méfient davantage des problèmes de réputation des institutions membres, ce qui s'ajoute aux autres vulnérabilités déjà mentionnées et fait ressortir la nécessité pour la SADC de continuer d'évaluer les risques courants et émergents auxquels ces institutions font face. En repérant le plus tôt possible les institutions membres qui présentent un risque accru de défaillance, la SADC est mieux préparée à intervenir.

La Banque Royale du Canada (BRC), l'une des six grandes banques canadiennes, a été désignée banque d'importance systémique mondiale (BISM) en 2017. Elle se verra imposer des exigences supplémentaires, tandis que la SADC gagnera en visibilité et devra répondre à des exigences accrues de transparence en ce qui concerne la planification des règlements de faillite et le potentiel de règlement. La SADC en tient compte dans les activités qu'elle a prévues pour les cinq prochaines années.



Les lois

Le contexte législatif évolue lui aussi et divers projets sont susceptibles de se répercuter sur la SADC et sur ses institutions membres. Depuis juin 2017, le mandat de la Société englobe celui d'autorité de règlement de faillite. Il incombe à la SADC de résoudre les problèmes financiers de n'importe laquelle de ses institutions membres, y compris les BISN (l'une d'entre elles étant également une BISM), d'une manière qui renforce la crédibilité et la stabilité du système financier, de même que la confiance du public. En outre, des modifications législatives récentes permettront à la SADC d'obliger les BISN à établir des plans de règlement. Ce nouveau pouvoir fournira un fondement juridique au processus de planification des règlements de faillite qui a débuté lorsque la SADC a demandé aux BISN de lui soumettre une première version de leurs plans de règlement, à la fin de 2016. La Société a évalué ces premiers plans, communiqué ses commentaires aux conseils d'administration des BISN et discuté avec eux de ses attentes en vue de l'atteinte d'un plein potentiel de règlement d'ici à 2020.

En 2016, le Parlement a instauré le cadre législatif d'un régime de recapitalisation interne des banques. Ce dernier est un outil important qui doit permettre à la SADC, l'autorité de règlement de faillite des BISN au Canada, de veiller à ce qu'une telle banque, en cas de défaillance, continue de servir les Canadiens, afin de protéger les contribuables et notre économie. Un tel régime permet à une banque devenue non viable de se recapitaliser en convertissant certains passifs à long terme en actions ordinaires tout en demeurant ouverte. Il s'agit en fait de faire absorber les pertes par les actionnaires et certains investisseurs, et non par les contribuables ou les déposants. La SADC a collaboré avec le ministère des Finances et d'autres organismes du filet de sécurité financier à l'élaboration du cadre réglementaire nécessaire à un tel régime. Les règlements en question ont fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette du Canada*, en juin 2017, à des fins de consultation, et leur version finale devrait être publiée au début de 2018. La SADC poursuit ses efforts afin que le régime de recapitalisation interne soit opérationnel d'ici 2020.

Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral a proposé d'instaurer des modifications législatives visant à moderniser et à améliorer le cadre d'assurance-dépôts du Canada de manière à ce qu'il continue d'atteindre ses objectifs, dont le soutien de la stabilité financière. L'examen du cadre d'assurance-dépôts se poursuit et pourrait donner lieu à des modifications importantes qui devront être intégrées dans les systèmes, les méthodes et les communications de la Société.

Environnement des déposants et du public

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace, il faut que le public sache qu'il existe. En décembre 2017, le niveau de sensibilisation à la couverture d'assurance-dépôts de la SADC était de 49 pour 100. Des études tendent à démontrer que le niveau cible devrait idéalement se situer entre 60 et 65 pour 100, ce qui aiderait les déposants à prendre des décisions éclairées quant à la protection de leurs épargnes et leur éviterait de prendre des risques sans le savoir, et contribuerait à atténuer le risque de retraits massifs. En 2017-2018, nous avons mis en œuvre une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public qui devrait atteindre un plus grand nombre de Canadiens et nous rapprocher de notre nouvelle cible avant le 31 mars 2020.

Le comportement et les attentes des déposants évoluent en ce qui a trait aux renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et être convaincus que leur épargne est bien protégée. Leurs exigences changent également en temps de crise. Au cours de la période de planification, la SADC continuera d'évaluer ses stratégies de préparation et de communication et de les adapter aux attentes des déposants.

Des modifications ont aussi été apportées au *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* en 2017, pour renforcer le rôle des institutions membres en matière d'information du public au sujet de l'assurance-dépôts. Les modifications entreront en vigueur à l'automne 2018.



Environnement de la SADC

Les progrès technologiques, les cybermenaces et les médias sociaux continuent de transformer le secteur bancaire et nos activités. Par exemple, le Canada envisage la possibilité d'accueillir le concept de « banque ouverte », la cybersécurité demeure un enjeu crucial et les médias sociaux sont de plus en plus présents dans la propagation de l'information, avec des effets parfois stabilisateurs et parfois perturbateurs. Toutes ces tendances appellent à une surveillance étroite et à une exploitation adéquate. La SADC doit se tenir au courant de leur évolution et en tenir compte dans ses objectifs stratégiques et les activités qui les soutiennent.

En matière de ressources humaines, le dernier sondage a fait ressortir un faible taux de roulement et un fort degré de motivation parmi les employés de la Société. Toutefois, vu la taille de l'organisme, les occasions d'avancement somme toute limitées et la tendance des nouvelles générations à changer d'emploi plus souvent, la SADC pourrait avoir plus de mal à recruter et à fidéliser des employés motivés. En cadence avec l'évolution de nos programmes et de nos systèmes, il lui faudra s'assurer d'acquérir et de conserver des compétences et des connaissances essentielles par le biais de la formation et du perfectionnement en leadership. Diverses transformations sont également à prévoir durant la période de planification, notamment au sein de l'équipe de direction, tandis que les baux des deux bureaux de la Société arrivent à échéance. Il faudra s'adapter à tous ces changements.

Risques de l'entreprise

La SADC s'appuie sur un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher de réaliser ses objectifs. Ce programme prévoit une évaluation complète des risques importants et des mises à jour trimestrielles. Les évaluations tiennent compte du risque résiduel et s'attardent aux éléments suivants :

- les conséquences possibles du risque sur la situation financière de la Société, sa réputation et(ou) sa capacité d'accomplir sa mission et de répondre aux obligations de son mandat ;
- la probabilité que le risque envisagé se réalise (facteurs liés à l'environnement externe) ;
- les activités de gestion des risques de la Société.

Selon l'évaluation menée par la direction au 31 décembre 2017, sept risques doivent être pris en considération et ont fait l'objet de stratégies d'atténuation, comme en font foi les activités prévues pour la période de planification. Voici la liste des risques que surveille la SADC :

1. Comme les ménages sont surendettés, la remontée des taux d'intérêt, l'imposition de règles plus strictes en matière de crédit et une correction éventuelle des prix de l'immobilier pourraient affecter les institutions membres de la SADC et mener à des faillites.
2. Les applications qui appuient notre mandat devront peut-être être modernisées davantage et adaptées pour que tous les dépôts soient accessibles dans les sept jours suivant une faillite et pour s'adapter à l'évolution des attentes des déposants et des nouvelles technologies.
3. Étant donné que les faillites pourraient survenir plus rapidement et selon de nouveaux scénarios, certains risques nouveaux pourraient échapper à la méthodologie d'évaluation des risques de la SADC ou celle-ci pourrait ne pas être à même de déclencher assez tôt les activités de préparation à un règlement de faillite.
4. En imposant aux institutions membres des exigences accrues, nous aurons peut-être du mal à introduire de nouvelles mesures, en cas de besoin.
5. Si le niveau de sensibilisation du public est inférieur à notre cible, les déposants pourraient prendre des décisions financières mal avisées ou retirer leurs dépôts dès que leur institution membre éprouve des difficultés (« panique bancaire »).



6. Il se pourrait que les questions touchant le potentiel de règlement des BISN ne soient pas réglées à la date prévue par la SADC (2020).
7. Si les changements opérationnels issus de l'examen du cadre d'assurance-dépôts ne sont pas mis en œuvre aussi rapidement que possible, la SADC pourrait avoir du mal à répondre aux attentes des déposants.

Les démarches ciblant ces risques importants sont décrites dans les pages qui suivent, au titre des quatre objectifs stratégiques de la SADC. Ces démarches consistent notamment à moderniser nos modes de remboursement, à aider les BISN à atteindre la cible fixée pour 2020 concernant leur potentiel de règlement, à accélérer la révision complète des règlements administratifs, à renforcer les liens qui unissent la Société aux principales parties intéressées et à accroître le niveau de sensibilisation à la protection d'assurance-dépôts de la SADC.

La Société fera un suivi de ces programmes, évaluera régulièrement leur incidence sur les risques et déterminera le moment où ceux-ci deviendront acceptables. Nous veillerons par ailleurs à repérer toute nouvelle source de risque. Nous ferons appel à la tribune de gestion des projets stratégiques de la SADC, qui supervise tous les projets importants de la Société, pour surveiller les risques ainsi que les activités d'atténuation de ces risques.

Objectifs stratégiques et résultats escomptés

Compte tenu de son mandat, de son contexte d'exploitation et de ses risques d'entreprise, la SADC poursuivra les objectifs stratégiques suivants au cours de la période de planification :

1. Préparation : augmentation de notre capacité de règlement
2. Régime d'assurance-dépôts : modernisation
3. Parties intéressées : renforcement de la confiance
4. Organisation : évolution de la Société

Les projets décrits ci-après serviront à atteindre ces objectifs stratégiques et à obtenir les résultats escomptés. Les budgets qui appuient ces projets sont présentés à la partie 3. Nous rendrons compte des progrès réalisés à leur égard dans notre rapport annuel de 2018 et des exercices ultérieurs.

1. Préparation : augmentation de notre capacité de règlement

Résultats escomptés

- Si une institution membre fait faillite, le personnel, les systèmes et les mécanismes de la SADC seront en mesure de rembourser tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins, au moyen d'un processus accéléré, simplifié et modulable.
- Le potentiel de règlement de toutes les institutions membres, quelle que soit leur taille, s'appuie notamment sur les activités rigoureuses de la SADC en matière d'évaluation des risques, de planification et de préparation.

Aider les BISN à se rapprocher de leur objectif cible de 2020 en examinant et commentant leurs plans de règlement de 2018 et en mettant en place un régime de recapitalisation interne. Nous adapterons également nos stratégies et plans de communication en cas de crise compte tenu de chacun des outils de règlement à notre disposition.



À titre d'autorité de règlement de faillite, la SADC supervise l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'épreuve des plans de règlement des BISN canadiennes. Ces dernières années, la SADC a collaboré avec les BISN dans le but de parfaire leurs stratégies de règlement et de recenser les obstacles à un règlement ordonné dans le cas aussi improbable soit-il de la faillite de l'une d'entre elles. La responsabilité touchant l'élaboration et la tenue à jour de ces plans a été passée aux BISN, et celles-ci ont soumis un premier plan complet en 2016-2017. En 2017, la SADC a communiqué ses commentaires aux conseils d'administration des BISN et demandé à celles-ci d'éliminer les derniers obstacles à un plein potentiel de règlement avant mars 2020, entre autres en mesurant leur capacité à mettre en œuvre leurs plans de règlement.

Par ailleurs, les règlements à l'appui du régime de recapitalisation interne et du nouveau régime d'indemnisation devraient être en place en 2018. La SADC se concentrera sur la mise en œuvre de ces deux régimes d'ici le 31 mars 2020.

La SADC renforcera ses stratégies et ses plans de communication en cas de crise, afin de tenir compte de tous ses outils de règlement, et mettra l'accent sur les scénarios de règlement des BISN. Elle élaborera entre autres une stratégie globale de communication en cas de règlement d'une BISN : plans de communication, plan médias, formation, mises à l'épreuve périodiques et recours à des ententes d'aide éventuelle avec des fournisseurs de services.

Principales réalisations attendues en 2018-2019 :

- Examen des plans de règlement soumis par les BISN en 2018 et communication de commentaires à leur sujet.
- Premières étapes de l'intégration des travaux de la SADC relativement à une recapitalisation interne dans le processus de planification de règlement de faillite.
- Mise à jour du plan publicitaire en cas de crise et adoption avant le 31 mars 2019 d'une stratégie générale de communication en cas de crise à l'égard des BISN.

Résultats à long terme :

- Les cibles des BISN en matière de potentiel de règlement sont atteintes au plus tard le 31 mars 2020.
- La SADC dispose d'un mécanisme de recapitalisation interne qui peut être mis en œuvre d'ici le 31 mars 2020.
- Des plans plus étoffés de communication en cas de crise sont adoptés à l'égard des BISN.

Mettre en place les caractéristiques principales d'un mécanisme de remboursement modernisé qui renforce les normes en matière de données sur les dépôts et qui fasse appel à des améliorations technologiques facilitant l'authentification en ligne, les communications avec les déposants et les capacités de remboursement par voie électronique.

En 2017-2018, la SADC définira les exigences applicables à son prochain système de remboursement et dressera un plan de développement. En 2018-2019, nous commencerons à mettre en œuvre des éléments de ce plan. Nous veillerons entre autres à concevoir un système assez souple pour satisfaire aux exigences futures – nouvelles institutions membres, produits plus complexes et modifications de la couverture d'assurance-dépôts à la suite de l'examen du cadre d'assurance-dépôts. Au cours de la période de planification, la SADC estimera les besoins futurs des déposants en matière de remboursement des dépôts et de communication, dans le but de leur offrir des options plus modernes d'ici le 31 mars 2020.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- D'ici le 31 mars 2019, début de la mise en œuvre du plan pluriannuel élaboré en 2017-2018 en vue d'établir une nouvelle solution de remboursement des dépôts assurés.

Résultats à long terme :

- D'ici le 31 mars 2020, nous disposerons d'un système de remboursement modernisé et éprouvé qui permettra de communiquer avec les déposants et de leur offrir des options de virement électronique.



Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'exercices de simulation qui permettra de tester la préparation de la Société si elle devait rembourser les dépôts assurés ou utiliser d'autres outils de règlement. Y participeront le conseil d'administration de la SADC, les institutions membres et d'autres organismes du filet de sécurité financier.

Des simulations communes s'imposent pour évaluer le niveau de préparation à toutes les étapes d'un règlement, y compris concernant les outils et les stratégies de communication. Une méthodologie sera mise au point en 2018-2019 à l'égard des plans des BISN et les mises à l'épreuve auront lieu en 2019-2020. Il est donc fondamental de bien coordonner ces exercices avec les autres organismes du filet de sécurité et les parties intéressées, dont les BISN elles-mêmes.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- Élaboration de méthodes pour tester les plans des BISN en vue des simulations proprement dites en 2019-2020.

Résultats à long terme :

- Simulations périodiques en collaboration avec le conseil d'administration de la Société, les institutions membres et d'autres organismes du filet de sécurité, dans le but d'évaluer notre niveau de préparation.

2. Régime d'assurance-dépôts : modernisation

Résultat escompté

- Moderniser les éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Accélérer l'examen en profondeur des règlements administratifs

La SADC a besoin d'un cadre législatif, de règlements administratifs, de lignes directrices et de procédures connexes efficaces pour atteindre ses objectifs stratégiques et s'acquitter de son mandat. En 2017-2018, elle a décidé de revoir tous ses règlements administratifs, puisque son mandat a été élargi pour inclure celui d'autorité de règlement de faillite, mais aussi parce que le monde bancaire évolue rapidement. En 2018-2019, de nouvelles exigences en vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* entreront en vigueur. La Société se dotera également d'un *Règlement administratif sur la planification de règlement de faillite* ainsi que d'un cadre de conformité qui appuieront son rôle d'autorité de règlement pour toutes les banques canadiennes, et elle passera en revue le *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. D'autres règlements administratifs seront mis à jour durant la période de planification, à la lumière des modifications issues de l'examen du cadre d'assurance-dépôts et de l'examen 2019 du cadre fédéral régissant le secteur financier. La SADC souhaite examiner, et mettre à jour s'il y a lieu, tous ses règlements administratifs d'ici le 31 décembre 2019.

Principales réalisations attendues en 2018-2019 :

- Parachèvement du *Règlement administratif de la SADC sur la planification de règlement de faillite* et de son cadre de conformité d'ici le 31 décembre 2018.
- Mise à jour du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, à la lumière de l'examen du cadre d'assurance-dépôts, d'ici le 31 mars 2019.



- Mise à jour du *Règlement administratif de la SADC concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie* afin de garantir des pratiques de divulgation et de tenue de dossiers qui favorisent le remboursement éventuel de dépôts en fiducie en cas de faillite d'une institution membre.

Résultats à long terme :

- Examen et, s'il y a lieu, mise à jour de tous les règlements administratifs d'ici le 31 décembre 2019.

Revoir la stratégie en matière de taux de prime et de financement ex ante pour s'assurer qu'elle demeure en phase avec la protection d'assurance-dépôts, les institutions membres de la Société et le mandat d'autorité de règlement de faillite de cette dernière.

En 2011, la SADC a adopté une stratégie en matière de taux de prime et de financement *ex ante* dans le but de faire progresser le financement *ex ante* à un rythme crédible, jusqu'à la cible minimale de 100 points de base des dépôts assurés. L'examen du cadre d'assurance-dépôts cible de nombreux aspects du financement de la Société. C'est pourquoi la direction de la Société a entrepris l'examen de cette stratégie. Cet examen se poursuivra jusqu'en 2018-2019.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- Examen et mise à jour de la stratégie de 2011, et approbation de la nouvelle version par le conseil d'administration d'ici décembre 2018.

Résultats à long terme :

- Atteinte de la cible minimale du financement *ex ante* en 2024-2025.

3. Parties intéressées : renforcement de la confiance

Résultats escomptés

- Plus grande sensibilisation du public et meilleure compréhension par les principales parties intéressées du double rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, d'où une plus grande confiance dans la Société et dans la stabilité du système financier.
- Collaboration productive entre la SADC et ses institutions membres.

Plus grande sensibilisation du public et des déposants à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts, en nous appuyant sur nos institutions membres, les principaux médias privilégiés par le public et nos recherches sur le comportement des déposants.

La sensibilisation du public donne confiance dans le système financier et atténue les risques de panique bancaire, les Canadiens comprenant que la SADC protège leurs épargnes. Depuis quelques années, le niveau de sensibilisation du public tend à diminuer. La Société a donc adopté en 2017-2018 une nouvelle stratégie triennale ciblant tout particulièrement les personnes âgées de 25 à 34 ans et celles qui ont 65 ans ou plus. Elle continuera de faire évoluer sa stratégie de sensibilisation du public en tenant compte des plus récentes recherches sur le comportement des déposants. Nous souhaitons faire en sorte qu'entre 60 et 65 pour 100 des Canadiens connaissent l'existence de la SADC. Pour y arriver, nous continuerons de miser sur les principaux médias comme la télévision et la presse numérique ou imprimée, et nous moderniserons nos stratégies de communication en ayant recours aux médias sociaux. Des changements apportés au *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à*



l'assurance-dépôts et qui entreront en vigueur en 2018-2019 inciteront les institutions membres à jouer un rôle encore plus important dans la sensibilisation du public canadien. Notamment, ces dernières pourront se servir de nouveaux éléments de communication en succursale, sur leurs sites bancaires en ligne et à leurs guichets automatiques.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- Niveau de sensibilisation à la SADC dépassant 55 pour 100 et se rapprochant du niveau cible de 60 à 65 pour 100.

Résultats à long terme :

- Le niveau de sensibilisation à la couverture d'assurance-dépôts de la SADC doit atteindre la cible de 60 à 65 pour 100 d'ici le 31 mars 2020 et se maintenir dans cette fourchette le restant de la période de planification.

Renforcer nos liens avec les principales parties intéressées au moyen d'un programme intégré inspiré entre autres des résultats d'un sondage auprès des institutions membres.

Étant donné la diversité de ses parties intéressées (au Canada et à l'étranger), la révision en cours de ses règlements administratifs, ses activités de relations externes et la participation des institutions membres à ses efforts de sensibilisation et de planification des règlements de faillite, la SADC continuera d'intégrer dans ses processus internes des démarches visant à mobiliser ses parties intéressées. Les changements qui surviendront au sein de l'équipe de direction en 2018 lui donneront l'occasion de communiquer avec les institutions membres et d'autres parties intéressées pour faire valoir le travail de la Société à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. La SADC entreprendra une démarche systématique élaborée en 2017-2018 et visant à recenser, entreprendre et gérer les interactions avec ses parties intéressées. Elle mesurera notamment l'incidence de ses activités sur ses institutions membres et ses partenaires.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- Mener un sondage auprès des institutions membres pour connaître leur opinion sur la SADC et ses démarches.

Résultats à long terme :

- Des activités de mobilisation tenant compte des résultats d'un sondage auprès des institutions membres seront entreprises durant la période de planification.

Éclairer le rôle de la SADC à titre d'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres (y compris les BISN), afin d'informer les parties intéressées et de renforcer leur confiance dans la capacité de la Société de s'acquitter de son mandat.

La SADC doit satisfaire à des attentes de plus en plus grandes depuis quelques années concernant son rôle en matière de planification et de règlement de faillite. En 2017, la loi a officialisé le mandat d'autorité de règlement de la Société, pour l'ensemble de ses institutions membres, y compris les plus grandes banques canadiennes. L'une de celles-ci, BRC, a été désignée banque d'importance systémique mondiale (BISM), ce qui mènera à une plus grande transparence à l'égard du processus de planification de règlement. Pour inspirer pleinement confiance, la SADC déploiera un plan de communication bonifié pour renseigner le public et les parties intéressées sur les règlements de faillite, notamment sur la coordination entre les organismes du filet de sécurité financier. Ainsi, la Société publiera de l'information supplémentaire à ce sujet sur son site Web et d'autres médias, et elle mènera des activités de relations externes avec le grand public et d'autres parties intéressées.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- Mise en œuvre d'un plan de communication bonifié et axé sur le mandat d'autorité de règlement de faillite de la Société.

Résultats à long terme :

- Diffusion et mise à jour fréquente de renseignements plus complets sur le processus de règlement de faillite.



4. Organisme : évolution de la Société

Résultat escompté

- La SADC favorise l'innovation et l'adaptabilité dans un milieu de travail moderne.

Mettre en œuvre un plan qui permettra aux employés d'acquérir les compétences nécessaires au soutien de l'évolution des programmes et systèmes de la Société et de son équipe de direction, de manière à préserver la culture d'entreprise, marquée par le respect, l'ouverture et l'adaptabilité.

Devant l'évolution des programmes, des systèmes et des attentes des déposants, nous continuerons de mettre l'accent sur le recrutement et la fidélisation d'employés motivés en les aidant à acquérir et cultiver des compétences et connaissances essentielles par le biais de formations, de perfectionnement en leadership et de planification de la relève. Des modifications surviendront au sein de l'équipe de direction en 2018 et il importe que des efforts soient déployés pour bien gérer cette transition et préserver la culture de la Société, marquée par le respect, l'ouverture et l'adaptabilité. Si le dernier sondage fait état d'un degré de motivation du personnel supérieur aux meilleurs taux enregistrés, les employés expriment par ailleurs la volonté d'être stimulés et d'avoir des occasions de se perfectionner et d'évoluer. Nous favoriserons le perfectionnement et l'avancement professionnel de notre personnel afin de que nos effectifs soient hautement qualifiés et que le potentiel de relève soit optimisé.

Principale réalisation attendue en 2018-2019 :

- Conception et mise en œuvre d'un plan optimisé de perfectionnement des employés comprenant un programme de formation de base amélioré.

Résultats à long terme :

- Pleine mise en œuvre du nouveau programme de perfectionnement des employés d'ici le 31 mars 2021.

Moderniser notre milieu de travail (en remplaçant ou en rénovant nos postes de travail, nos outils et nos moyens technologiques) et renforcer nos mesures de protection des données et nos programmes de cybersécurité, pour que les renseignements des déposants soient en sécurité.

Au cours de la période de planification, des modifications seront apportées au siège social, aux outils et aux moyens technologiques de la SADC. Ces changements devront satisfaire aux besoins d'une nouvelle génération d'employés qui aspire à un milieu de travail modernisé. Nous comptons aussi améliorer nos programmes de gestion de données et de cybersécurité pour demeurer à la fine pointe des progrès technologiques et pour bien protéger les données que la Société recueille et gère.

Principales réalisations attendues en 2018-2019 :

- Mise en place, d'ici le 31 mars 2019, d'un plan concernant les baux des bureaux de la Société.
- Renforcement et mise à l'épreuve du programme de cybersécurité et des protocoles de protection des données de la SADC d'ici le 31 mars 2019.

Résultats à long terme :

- Mise en place d'ici le 31 octobre 2020 d'un milieu de travail modernisé réunissant des moyens technologiques et des outils de productivité propices à la collaboration et à l'efficacité.





Partie 3 Plan financier et plan des ressources

Le but premier du plan financier de la SADC est de s'assurer que la Société dispose des capacités, des compétences et des ressources nécessaires pour bien s'acquitter de son mandat tout au long de la période de planification.

La Société prévoit que sa situation financière demeurera stable durant cette période, mais des modifications législatives et certains projets pourraient accaparer une grande partie de ses ressources. Si la SADC doit intervenir dans les activités d'une institution membre ou entreprendre de nouveaux projets dont elle ne peut absorber les coûts en revoyant ses priorités, elle pourrait demander au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Le plan financier et le plan des ressources qui suivent tiennent compte du contexte d'exploitation et des risques importants, ainsi que des projets que la Société compte mener pour atteindre les objectifs stratégiques décrits à la partie 2 du plan. Les états financiers de la SADC (présentés plus loin) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Prémises de planification

Financement *ex ante*

L'enveloppe de financement de la SADC comporte entre autres un financement *ex ante* visant à couvrir d'éventuelles pertes liées au règlement d'une institution membre. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La cible minimale du financement *ex ante* est de 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille et de la complexité des institutions membres de la SADC ainsi que des meilleures pratiques internationales. Suite à l'adoption récente d'un régime de recapitalisation interne au Canada, la direction a voulu mesurer l'incidence possible de ce régime sur le modèle d'estimation de pertes ; elle a passé en revue sa cible minimale de financement *ex ante*, pour conclure qu'elle demeurerait adéquate. Au 31 décembre 2017, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 55 points de base des dépôts assurés et s'appuyait sur un portefeuille de placement de 4,4 milliards de dollars.

La SADC est également autorisée à emprunter en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Au 31 décembre 2017, la Société était habilitée à emprunter une somme maximale de 23 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances. Ce plafond est rajusté annuellement, en fonction de la croissance des dépôts assurés. Le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits. *La SADC ne prévoit pas avoir besoin d'effectuer d'emprunt durant la période de planification.*

Primes

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* dépend en bonne partie des taux de prime en vigueur.

Après consultation auprès de ses institutions membres et d'autres parties intéressées, et mûre réflexion de son conseil d'administration, la SADC a conçu sa stratégie en matière de taux de prime et de financement *ex ante* (la « stratégie 2011 »). Cette stratégie visait avant tout à élaborer un plan permettant de faire progresser le financement *ex ante* à un rythme crédible, jusqu'à sa cible minimale de 100 points de base.



La stratégie 2011 prévoit une augmentation progressive des taux de prime sur cinq ans, jusqu'à ce que le taux de base (catégorie 1) atteigne la moyenne historique de 7,5 points de base des dépôts assurés. La première de ces hausses modérées a été approuvée pour l'exercice 2014-2015 (exercice comptable des primes 2014).

Les hausses prévues dans la stratégie 2011 se poursuivent dans le Plan d'entreprise 2018-2019 à 2022-2023 de la SADC. *Donc, pour établir ses projections, la SADC a supposé que le taux de prime de la catégorie 1 (taux de base) augmentera de 1 point de base en 2018-2019 pour atteindre 7,5 points de base, après quoi le taux demeurera stable.*

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est estimée au moyen de l'évaluation du risque global que représentent les institutions membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés, ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies en fonction de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles, iii) la perte prévue en cas de défaillance. *Le présent plan d'entreprise suppose qu'aucune institution membre de la SADC ne fera faillite durant la période de planification, mais que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera suivant la progression des dépôts assurés – on suppose un taux de croissance annuel de 3 pour 100. Tous les autres paramètres régissant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont fondés sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2017.* Le volume des dépôts assurés change en fonction de divers facteurs, dont la croissance économique en général, les taux d'intérêt, la croissance du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne financière entre divers instruments.

Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers qui découlent de la détention d'instruments financiers et des transactions s'y rapportant comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques officielles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées au moins une fois l'an pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes, et qu'elles respectent les Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État émises par le ministre des Finances.

Le portefeuille de placements de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. *Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements égal à 1,29 pour 100 en 2018-2019 et augmentant graduellement jusqu'à 1,45 pour 100 en 2022-2023, compte tenu de la hausse actuelle des taux d'intérêt.*

Plan des ressources

Budget d'exploitation 2018-2019 à 2022-2023

La SADC est une société d'État fédérale qui s'autofinance. Elle ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Ces dernières années, la SADC a établi ses budgets d'exploitations en s'efforçant de compenser un grand nombre de hausses contractuelles ou dues à l'inflation par des réductions à d'autres postes. Le budget d'exploitation 2018-2019 reflète une hausse des frais de personnel et des honoraires, la SADC devant : mener de l'avant des projets qui découlent de son rôle d'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres, dont les banques d'importance systémique nationale (BISN), l'une d'elles étant aussi une banque d'importance systémique mondiale (BISM) ; poursuivre sa préparation et son travail d'analyse des données ; consolider ses



programmes en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité. Il n'était pas possible d'absorber ces coûts avec des réductions à d'autres postes, d'où une augmentation de 1,2 million de dollars du budget d'exploitation de la SADC.

La figure 1 ci-après donne les points saillants du budget d'exploitation pour la période de planification.

Figure 1

Budget d'exploitation (en millions de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CHARGES D'EXPLOITATION								
Salaires et autres frais de personnel	22,0	23,8	23,1	24,8	25,4	26,1	26,7	27,4
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires professionnels	5,4	5,7	4,2	6,0	6,1	6,2	6,4	6,5
Frais généraux	5,5	6,5	6,3	6,4	6,5	6,7	6,8	6,9
Locaux	3,4	3,9	3,9	3,9	4,0	4,1	4,1	4,2
Sensibilisation du public	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Traitement des données	2,0	2,5	2,5	2,5	2,7	2,7	2,8	2,9
Total des charges d'exploitation	41,3	47,4	45,0	48,6	49,7	50,8	51,8	52,9
Moins recouvrement de coûts (BSIF)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
CHARGES D'EXPLOITATION NETTES*	41,1	47,2	44,8	48,4	49,5	50,6	51,6	52,7

* Aux fins de la planification, on suppose que les charges d'exploitation nettes connaîtront une croissance annuelle de 2 à 2,5 pour 100 à compter de l'exercice 2019-2020. Les chiffres réels des budgets de 2019-2020 à 2022-2023 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.

Besoins en effectifs

En 2018-2019, la Société prévoit ajouter un poste permanent à ses effectifs, qui étaient de 137 postes permanents à l'exercice précédent. L'ajout de dix postes à durée déterminée (dont deux en remplacement d'employés en congé) porte le nombre d'équivalents temps plein à 148 pour le reste de la période de planification. La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Les employés de la SADC ne sont pas syndiqués.



Budget des investissements – 2018-2019 à 2022-2023

Le budget des investissements pour 2018-2019 est de 2,5 millions de dollars. Le budget des investissements de la SADC pour la période de planification est résumé dans la figure ci-dessous (figure 2).

Figure 2

Budget des investissements

(en milliers de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Mobilier et matériel	234	100	50	100	100	100	100	100
Matériel informatique	419	500	500	250	300	300	300	300
Coûts liés au développement de logiciels	491	1 150	1 395	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Améliorations locatives	392	—	—	100	3 000	3 000	100	100
TOTAL	1 536	1 750	1 945	2 450	4 400	4 400	1 500	1 500

Les chiffres réels de 2019-2020 à 2022-2023 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.

Le budget des investissements est normalement dominé par la capitalisation des coûts de développement de logiciels et de matériel informatique qui répondent à des critères précis. Le développement de logiciels porte surtout sur l'amélioration des systèmes essentiels de la SADC, l'analyse des données et les outils de productivité. Les investissements de 2016-2017 ont totalisé 1,5 million de dollars, comparativement au montant de 1,9 million de dollars prévu dans le plan. Cet écart de 0,4 million s'explique essentiellement par le report des dépenses en développement de logiciels – surtout axés sur les systèmes essentiels de la SADC. Ces dépenses visent l'amélioration des systèmes essentiels de la SADC pour tenir compte de l'évolution de la technologie et des attentes des déposants. Le report des dépenses prévues en 2016-2017 a donné lieu à une augmentation du budget des investissements de 2017-2018 et de 2018-2019.



États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs

Les tableaux qui suivent présentent les résultats prévus pour les exercices 2017-2018 à 2022-2023 et les chiffres réels pour 2016-2017 (figures 3 à 6).

Figure 3

État consolidé, condensé et projeté de la situation financière au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
ACTIFS								
Trésorerie	2	1	1	1	1	1	1	1
Titres de placement	3 831	4 355	4 373	5 020	5 696	6 398	7 133	7 905
Immobilisations corporelles	9	9	8	8	7	9	11	10
Actifs au titre de droits d'utilisation*	—	—	—	—	9	8	7	6
Autres actifs	3	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES ACTIFS	3 845	4 365	4 382	5 029	5 713	6 416	7 152	7 922
PASSIFS								
Fournisseurs et autres crédateurs	5	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 600	1 500	2 100	2 200	2 250	2 300	2 350	2 400
Passifs découlant de contrats de location*	—	—	—	—	9	8	7	6
Autres passifs	4	5	4	5	5	5	5	5
Total des passifs	1 609	1 510	2 109	2 210	2 269	2 318	2 367	2 416
CAPITAUX PROPRES								
Résultats non distribués	2 236	2 855	2 273	2 819	3 444	4 098	4 785	5 506
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	3 845	4 365	4 382	5 029	5 713	6 416	7 152	7 922

* IFRS 16, Contrats de location s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'incidence de l'entrée en vigueur de cette norme comptable a fait l'objet d'une estimation exprimée aux postes Actifs au titre de droits d'utilisation et Passifs découlant de contrats de location.



Figure 4

État consolidé, condensé et projeté du résultat global
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2016- 2017	2017- 2018	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES								
Produits tirés des primes*	421	519	535	636	658	680	704	728
Produits tirés des placements	40	47	46	61	71	83	96	110
	461	566	581	697	729	763	800	838
CHARGES								
Charges d'exploitation	41	47	45	48	49	51	52	53
Recouvrement de sommes radiées	—	—	(1)	—	—	—	—	—
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	300	50	500	100	50	50	50	50
	341	97	544	148	99	101	102	103
Résultat net avant impôts	120	469	37	549	630	662	698	735
Charge d'impôt**	—	—	—	(3)	(5)	(8)	(11)	(14)
RÉSULTAT NET	120	469	37	546	625	654	687	721
Autres éléments du résultat global***	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	120	469	37	546	625	654	687	721

* L'augmentation des produits tirés des primes découle essentiellement de l'augmentation prévue des taux de prime et de la croissance présumée des dépôts assurés.

** Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliqués les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat imposable net. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes ne sont pas imposables.

*** Les autres éléments du résultat global englobent des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net, y compris les écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies. Il s'agit de petits montants qui correspondent à zéro après arrondissement.



Figure 5

État consolidé, condensé et projeté des variations de capitaux
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2016- 2017	2017- 2018	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
Solde au début de l'exercice	2 116	2 386	2 236	2 273	2 819	3 444	4 098	4 785
Total du résultat global	120	469	37	546	625	654	687	721
SOLDE À LA FIN	2 236	2 855	2 273	2 819	3 444	4 098	4 785	5 506



Figure 6

Tableau consolidé, condensé et projeté des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2016- 2017	2017- 2018	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat net	120	469	37	546	625	654	687	721
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(40)	(47)	(46)	(61)	(71)	(83)	(96)	(110)
Charge d'impôt	—	—	—	3	5	8	11	14
Autres	2	—	—	—	—	—	—	—
Variation du fonds de roulement :								
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	300	50	500	100	50	50	50	50
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	1	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts reçus	71	47	46	61	71	83	96	110
Impôt sur le résultat payé	—	—	—	(3)	(5)	(8)	(11)	(14)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	454	519	537	646	675	704	737	771
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(2)	(2)	(2)	(4)	(4)	(2)	(2)
Pertes résultant de la sortie ou de la mise hors service d'immobilisations corporelles	1	—	—	—	—	—	—	—
Achat de titres de placement	(1 989)	(2 180)	(2 072)	(2 181)	(2 210)	(2 238)	(2 271)	(2 305)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	1 537	1 663	1 537	1 537	1 539	1 538	1 536	1 536
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(453)	(519)	(537)	(646)	(675)	(704)	(737)	(771)
Variation nette de la trésorerie	1	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie, au début	1	1	1	1	1	1	1	1
TRÉSORERIE, À LA FIN	2	1	1	1	1	1	1	1



Résultats de 2016-2017 par rapport au plan

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, le **total des actifs** atteignait 3 845 millions de dollars, comparativement aux 3 823 millions prévus dans le plan. Cet écart de 22 millions résulte essentiellement de primes supérieures aux prévisions, perçues et réinvesties durant l'exercice.

Au 31 mars 2017, le **total des passifs** atteignait 1 609 millions de dollars, soit 250 millions de dollars de plus que les 1 359 millions prévus, en raison d'une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts supérieure aux prévisions.

État du résultat global

Les **produits tirés des activités ordinaires** de l'exercice se sont élevés à 461 millions de dollars, soit 20 millions de plus que prévu dans le plan. Les principales sources de produits de la Société sont les primes et les placements.

- *Primes* : Les produits tirés des primes se sont élevés à 421 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 400 millions. Le plan d'entreprise s'appuyait sur certaines hypothèses relatives au classement des institutions membres au titre du barème de primes différentielles et sur d'autres hypothèses quant à la croissance des dépôts assurés. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts constatés.
- *Placements* : Les produits tirés des placements se sont élevés à 40 millions de dollars, en ligne avec les 41 millions de dollars prévus.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice se sont établies à 41 millions de dollars, soit 3 millions de moins que ce que prévoyait le plan. Cet écart s'explique par le fait que nous avons pourvu moins rapidement que prévu les postes vacants. En outre, les honoraires ont été inférieurs aux prévisions.

Le **total du résultat global** a été de 120 millions de dollars, soit 278 millions de moins que les 398 millions de dollars prévus. Cet écart s'explique essentiellement par l'augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qu'ont compensé en partie des produits tirés des primes supérieurs aux prévisions.

Prévisions pour 2017-2018 par rapport au plan

Au 31 décembre 2017, la SADC estime à 37 millions de dollars son bénéfice net pour 2017-2018, comparativement aux 469 millions initialement prévus. Cet écart négatif de 432 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- Une hausse de 500 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, dont 50 millions seulement étaient prévus dans le plan. Cette augmentation résulte essentiellement d'événements qui ont eu une incidence défavorable sur le profil de risque de certaines institutions membres et/ou ont haussé les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité.
- Des produits tirés des primes dépassant de 16 millions de dollars les prévisions en raison du changement de catégorie de tarification et de l'évolution du profil de risque de certaines institutions membres.

La SADC s'attend à ce que son financement *ex ante* atteigne 57 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice, alors que la cible minimale se situe à 100 points de base et devrait être atteinte d'ici 2024-2025.



Les investissements pour 2017-2018 devraient se chiffrer à 1,9 million de dollars, comparativement aux prévisions de 1,8 million de dollars, comme on peut le constater dans la figure 2. Cet écart résulte en partie des projets prévus à l'exercice 2016-2017 mais qui ont été reportés à 2017-2018, et de mises à niveau additionnelles des systèmes essentiels de la SADC.

Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la Loi sur la SADC et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces activités doivent respecter les Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État émises par le ministre des Finances.

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. Au besoin, la SADC emprunterait au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État, et conformément à l'entente de crédit de soutien conclue avec le ministère des Finances.

Le paragraphe 10.1(2) de la Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente de titres de créances – obligations, débentures, billets, ou tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, avant de procéder à une opération d'emprunt, la SADC doit obtenir l'approbation du ministre des Finances quant aux modalités de temps et aux conditions de l'opération.

Au 31 décembre 2017, la SADC n'avait aucune dette.

Le présent plan d'entreprise suppose que la Société n'aura pas besoin d'effectuer d'emprunt. Cependant, en cas d'intervention (ou si une institution membre venait à faire faillite), la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt.

Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la Société puise en premier lieu dans son portefeuille de placements pour réunir les liquidités nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Pouvoirs d'emprunt à court terme pour 2018-2019

La SADC a conclu une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification. Cette marge de crédit ne coûte rien à la SADC tant qu'elle n'y fait pas appel. La SADC peut demander au ministre des Finances l'autorisation d'emprunter un maximum de 10 millions de dollars sous forme de marge de crédit d'exploitation.



Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de l'exécution de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La SADC s'y est conformée.

Rapport annuel sur les frais de déplacement et d'accueil

Depuis 2010, la SADC affiche sur son site Web, sans qu'on l'y oblige, des rapports sur les frais de déplacement et d'accueil de son équipe de direction. Depuis le premier trimestre de 2017-2018, elle affiche aussi les frais de déplacement et d'accueil du président de son conseil d'administration et de ses administrateurs issus du secteur privé. La Société passe régulièrement en revue les renseignements qu'elle divulgue et y apporte des corrections lorsque cela s'impose.

La SADC publie sur son site Web le total annuel des frais engagés à l'égard de chacune de ces catégories de dépenses, à partir de l'exercice 2016-2017.





Partie 4 Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Dans son Plan d'entreprise 2017-2018 à 2021-2022, la SADC faisait état de quatre grands objectifs stratégiques, semblables à ceux présentés dans le présent plan. Ces stratégies étaient fondées sur l'évaluation du contexte et des risques d'exploitation de la Société, et visaient à soutenir les objectifs suivants :

- **Gestion des risques liés aux institutions membres et préparation au règlement d'une faillite**
- **Régime d'assurance-dépôts**
- **Parties intéressées**
- **Personnel**

Rendement antérieur – points saillants

Le plan prévoyait également des stratégies de soutien et des cibles de rendement à l'appui de ces stratégies. La Fiche de rendement présentée ci-après indique que les résultats au 31 décembre 2017 progressent conformément à la plupart des cibles et stratégies prévues, à l'exception des points suivants :

- Moderniser les systèmes et processus clés pour permettre d'accélérer, de rationaliser et de moduler le remboursement des dépôts assurés
- Accroître le niveau de sensibilisation à la SADC et au régime d'assurance-dépôts en nous appuyant sur les résultats d'études sur le comportement des déposants

La Fiche de rendement donne de plus amples renseignements sur ces points et les autres stratégies de la SADC.



Fiche de rendement de la SADC – 2017-2018 à 2021-2022

(au 31 décembre 2017)

Gestion des risques liés aux institutions membres et préparation au règlement d'une faillite

Objectif stratégique

Améliorer et intégrer aux activités d'évaluation des risques les processus de planification des règlements et de préparation, afin de gérer les risques de manière efficace et d'être en mesure de régler la faillite de n'importe quelle institution membre, quelle que soit sa taille.

Principales stratégies de soutien	Situation	Mise à jour
Moderniser les systèmes et processus clés pour permettre d'accélérer, de rationaliser et de moduler le remboursement des dépôts assurés	▲ ▼ ●	La SADC modifie les applications qui sous-tendent son mandat pour tenir compte des impératifs liés aux coopératives de crédit fédérales, aux fiducies et aux retenues de paiement. Ce travail se révélant plus complexe que prévu, il a pris un certain retard. Les échéances ont été révisées dans le but de bousculer le moins possible le calendrier des travaux. En parallèle, la SADC étudie divers services de paiement pour déterminer quelle sera la prochaine génération de solutions de remboursement.
Accroître le potentiel de règlement des banques d'importance systémique nationale (BISN) en évaluant et en perfectionnant les activités de mise à l'épreuve des plans de règlement à la SADC et la capacité de la Société à faire face à la faillite de n'importe quelle institution membre	▲	La direction de la SADC a rencontré le conseil d'administration de chaque BISN canadienne pour discuter de leur plan de règlement 2016 et des attentes de la SADC quant aux échéances à respecter pour atteindre les cibles en matière de potentiel de règlement. Dans une lettre adressée au chef de la direction de chaque BISN, la SADC a commenté leur plan de règlement et précisé les améliorations qu'elle comptait y voir vers la fin 2017 et le début de 2018. Des groupes de gestion de crise composés d'instances de réglementation canadiennes et d'autres pays se sont réunis en septembre et en octobre 2017. En décembre 2017, toutes les BISN ont soumis les améliorations apportées à leur plan de règlement et proposé des programmes pour mettre leur plan à l'épreuve. La SADC entreprendra l'évaluation de ces informations avant la fin de l'exercice.
Poursuivre divers projets touchant la mise en place d'un régime de recapitalisation interne au pays, entre autres en rédigeant des règlements administratifs et en définissant d'autres aspects opérationnels relatifs à la conversion de titres dans le cadre d'un tel régime	▲	Un groupe de travail du secteur financier a été constitué pour se pencher sur les rouages de la recapitalisation interne. Il a tenu des séances d'étude durant l'été et l'automne 2017. L'élaboration des mécanismes d'indemnisation se poursuit. La SADC continue de travailler, en collaboration avec le ministère des Finances, à la mise au point d'un processus de vente des créances aux investisseurs particuliers.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC – 2017-2018 à 2021-2022

(au 31 décembre 2017)

Régime d'assurance-dépôts

Objectif stratégique

Moderniser les éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Principale stratégie de soutien	Situation	Mise à jour
Mettre en œuvre un programme d'examen exhaustif des règlements administratifs de la SADC pour faire en sorte qu'ils tiennent compte de l'évolution du contexte bancaire et du rôle de la Société à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite	▲	<p>Le programme d'examen des règlements administratifs de la SADC progresse comme prévu.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le <i>Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> a été modifié. Il a été approuvé par le conseil d'administration en septembre 2017. Le <i>Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles</i> a été mis à jour et doit recevoir l'aval du ministre. L'élaboration d'un Règlement sur la planification des règlements de faillite suit son cours. L'examen du <i>Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes</i> a été entrepris.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC – 2017-2018 à 2021-2022

(au 31 décembre 2017)

Parties intéressées

Objectif stratégique

Renforcer notre engagement envers les déposants et les autres parties intéressées, au moyen d'activités visant à sensibiliser le public à l'assurance-dépôts et à soutenir le rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite.

Principales stratégies de soutien	Situation	Mise à jour
Accroître le niveau de sensibilisation à la SADC et au régime d'assurance-dépôts en nous appuyant sur les résultats d'études sur le comportement des déposants	▲ ▼ ●	Le niveau de sensibilisation du public à la protection de la SADC atteint presque 50 pour 100, ce qui est inférieur à la nouvelle fourchette cible de 60 à 65 pour 100. La SADC a lancé sa nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public et son nouveau plan en la matière le 1 ^{er} avril 2017. Elle vise un niveau intérimaire de sensibilisation d'au moins 55 pour 100 d'ici le 31 mars 2018. La nouvelle stratégie fait appel aux publicités télévisées, aux outils numériques et aux réseaux sociaux, et met à contribution les institutions membres par le biais des nouvelles exigences du <i>Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> .
Mettre sur pied un programme robuste qui nous permettra de renforcer les liens que nous entretenons avec nos principales parties intéressées	▲	Le premier bulletin d'information de la SADC devrait être diffusé d'ici la fin mars 2018. Un programme d'engagement envers nos parties intéressées a été mis en place pour décider des activités à retenir et en faire le suivi. Ces activités sont passées en revue à chaque réunion de l'équipe de la haute direction.
Mieux faire comprendre le rôle de la SADC au sein du système financier canadien, en sa qualité d'autorité de règlement	▲	Le contenu du site Web de la SADC concernant son rôle d'autorité de règlement de faillite a été enrichi et des démarches en relations externes (allocutions, etc.) et en communication (communiqués, etc.) ont été entreprises. Il est notamment prévu d'ajouter un microsite axé sur le règlement de faillite.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC – 2017-2018 à 2021-2022

(au 31 décembre 2017)

Personnel

Objectif stratégique

Préparer la SADC à la main-d'œuvre de demain, pour pouvoir continuer de recruter et de fidéliser du personnel compétent et motivé, en tenant compte de l'évolution de la population et des tendances de la main-d'œuvre, de même que du contexte, de la taille et de la culture de la Société.

Principale stratégie de soutien	Situation	Mise à jour
Élaborer une nouvelle stratégie triennale de gestion des compétences qui s'appuie sur les résultats d'études sur la main-d'œuvre de demain et sur les conséquences de l'évolution de la population et des tendances en milieu de travail	▲	Le contexte dans lequel la SADC évolue a été analysé et des données de base et d'autres informations ont été passées en revue pour relever les éléments nouveaux sur lesquels axer la stratégie de gestion des compétences (SGC) et les autres aspects sur lesquels il faut continuer de se concentrer. Étant donné que la SGC actuelle demeure pertinente et que des changements sont attendus à la direction de la SADC en 2018, la SGC est prolongée d'un an.

Légende

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- Annulation ou report à un exercice ultérieur



